

Accompagnement hors les murs

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Professionnels du secteur sanitaire amenés à intervenir hors les murs

Durée

14 heures

Organisme de formation

➔ AVIANCE CONSEILS

Lieux & dates

➔ Groupe 1

inscriptions sur <https://elearning-opco-sante.fr>

Interlocuteur Opco Santé

OPCO Santé

plateforme.lms@opco-sante.fr

Interlocuteur OF

Amandine FORESTIER

amandine.forestier@aviance.fr

Intervenant

➔ Olivier COLOMB

Gérant du cabinet AVIANCE CONSEILS, Expert dans la transformation des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Contexte

L'accompagnement au sein des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux vit de profonds bouleversements entraînant de grands changements tant pour les usagers, les familles et les institutions. Le contexte d'intervention évolue vers un accompagnement à domicile ou ambulatoire en complément d'une prise en charge institutionnelle.

Pour vous inscrire à la thématique décrite dans la présente fiche, veuillez-vous inscrire directement sur la plate-forme de formation à distance :

<https://elearning-opco-sante.fr/>

NB : La création du compte doit être réalisée par le salarié uniquement via une adresse mail professionnelle et non générique

Objectifs

Appréhender le contexte, le cadre légal et les modalités impulsées par la désinstitutionnalisation et la modernisation du secteur

Identifier les différents dispositifs « hors les murs » mis en place Maîtriser les éléments fondamentaux nécessaires pour mener à bien un projet « hors les murs »

Mettre en évidence les conséquences sur les organisations, les professionnels et les cadres d'intervention face aux changements

Prérequis

Avoir un ordinateur avec webcam, micro et haut-parleur, une connexion Internet, et utiliser le navigateur firefox ou google chrome.

Contenu

La formation se déroule sur 14 heures réparties en :

- ➔ 1 Webinaire de présentation (1 heure)
- ➔ 4 Classes virtuelles (2h30 par classe virtuelle)
- ➔ 2 heures d'exercices pratiques en autonomie
- ➔ 1 Webinaire de clôture (1 heure de suivi)